



## INFORMATION A DESTINATION DU PUBLIC

### FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU QUOTIDIEN - ANNEE 2022

**La Clinique Saint Vincent de Paul a bénéficié d'une subvention au titre des investissements du quotidien pour l'année 2022 d'un montant de 113 000 euros.**

Ces investissements du quotidien ont été retenus pour bénéficier d'un financement au titre du fond pour la modernisation et l'investissement en santé (FMIS).

Les crédits ainsi obtenus par la Clinique sont issus du plan national de relance et de résilience (PNRR), et font l'objet d'un remboursement par l'Union Européenne.

La Clinique Saint Vincent de Paul a fait le choix de cibler ses dépenses d'investissements aux fins d'amélioration de :

- **La qualité de prise en charge des patients, et plus particulièrement de la qualité des soins**

Dans le cadre de la modernisation et de restructuration des établissements de santé et de l'offre de soins, ces crédits ont permis de financer :

- **Une tête de caméra, un laveur en stérilisation, des matériels et des équipements biomédicaux spécifiques**

Conformément aux engagements contractuels conclus avec l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes :

- **La clinique Saint Vincent de Paul informe de l'origine européenne des fonds qui lui ont été alloués**

Financé par



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Financé par  
l'Union européenne  
NextGenerationEU